

Mérignac, le 17 mars 2020

ARS Nouvelle-Aquitaine

A l'attention de Monsieur LAFORCADE

Monsieur le Directeur général,

L'URPS infirmiers libéraux Nouvelle-Aquitaine représente les 12 000 infirmiers libéraux de la région. Lors des réunions des 6 et 10 mars que vous avez organisées concernant la pandémie de Coronavirus COVID 19 nous vous avons indiqué que, dans cette situation sanitaire exceptionnelle (SSE), les infirmiers libéraux étaient prêts à prendre en charge les patients.

Les évolutions réglementaires et notamment le dispositif ORSAN (Art. L. 3131-11 du Code de Santé Publique) permettent à l'État de renforcer sa capacité à répondre aux SSE en adaptant les parcours de soins des patients et en déterminant les mesures urgentes nécessaires pour garantir une continuité du système de santé.

L'article L. 3131-8 du Code de la santé publique précise également : « Si l'afflux de patients ou de victimes ou la situation sanitaire le justifie, sur proposition du directeur général de l'Agence Régionale de Santé, le représentant de l'État dans le département peut procéder aux réquisitions nécessaires de tous biens et services, et notamment requérir le service de tout professionnel de santé, quel que soit son mode d'exercice. »

Si la participation des infirmiers libéraux à la réponse sanitaire est une possibilité en cas de SSE, un premier palier serait d'utiliser la capacité d'absorption des sorties hospitalières par les infirmiers libéraux.

Cependant certains points sont à éclaircir :

Tout d'abord la demande de prise en charge doit être spécifique via des outils déjà existants tels qu'INZEE.CARE, PAACO Globule ou la messagerie sécurisée avec un message clair et des protocoles stricts.

INZEE.CARE est un outil déployé en région par l'URPS infirmiers libéraux Nouvelle-Aquitaine. Il peut permettre aux Centres Hospitaliers de gérer en quelques heures de très nombreuses sorties vers le domicile si un besoin de lits s'avère nécessaire rapidement.

Il y a quelques mois les équipes d'INZEE.CARE et un hôpital de l'Est parisien ont réalisé une expérience grandeur nature dans le cadre d'un Plan Blanc qui fût couronnée de succès : libérer en 3 heures les services des urgences pour permettre l'afflux en nombre de nouveaux patients une fois les lits libérés dans les étages grâce à la réactivité de la plateforme INZEE.CARE.

Ensuite, il faut que les infirmiers soient équipés de tenues appropriées en quantité suffisante (charlottes, lunettes, gants, masques patients et FFP2, blouses et surblouses). Face à la pénurie actuelle quels sont les délais d'approvisionnement pour ce matériel indispensable ?

Une réflexion est aussi à mener quant au rôle de chacun en fonction du type de soins. Quelle sera la personne qui ira au laboratoire ou à la pharmacie ? Qui mettra en place la téléconsultation ?

Enfin, il faut savoir à qui revient la charge des DASRI ? Et quel circuit ils doivent prendre ?

Dans l'attente de vos réponses à toutes ces interrogations en amont d'une prise en charge par les infirmiers des patients atteints ou suspectés de COVID 19, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos respectueuses salutations.

Isabelle VARLET,

Présidente URPS Infirmiers Nouvelle-Aquitaine

